



République Française
Liberté • Egalité • Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 22 22

www.villejuif.fr

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 45

Certifie avoir fait afficher ce
jour à la porte de la Mairie
le compte rendu sommaire
de la séance du Conseil
municipal du 5 juillet 2017

Le 12/07/2017



VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 19h30.

PRESENTS :

M. LE BOHELLEC ; Mme DUBOILLE ; M. CARVALHO ; Mme LOUDIERE ; M. OBADIA ; Mme OUCHARD ; M. DUCCELLIER ; M. CAPORUSSO ; Mme CASEL ; M. BOUNEGTA ; Mme GRIVOT ; Mme GANDAIS ; M. HAREL ; M. VIDAL ; Mme LAMBERT-DAUVERGNE ; Mme ARLÉ ; Mme LE BAIL ; M. LIPIETZ ; M. MOSTACCI (*arrivé à 19h44*) ; Mme YAPO ; Mme DUMONT-MONNET ; Mme BOYER ; M. MILLE ; Mme THOMAS ; Mme BERTON ; M. LECAVELIER ; M. FERREIRA NUNES ; Mme PIDRON ; M. GIRARD ; Mme DA SILVA PEREIRA ; Mme LEYDIER ; M. LAFON ; Mme TAILLE-POLIAN (*arrivée à 20h12*) ; M. BADEL ; Mme KADRI (*arrivée à 20h10*) ; M. GABORIT

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Mme TIJERAS pouvoir donné à M. HAREL
M. YEBOUET pouvoir donné à M. DUCCELLIER
M. STAGNETTO pouvoir donné à Mme GANDAIS
Mme HAMIDI pouvoir donné à Mme LAMBERT-DAUVERGNE
Mme CORDILLOT pouvoir donné à Mme DA SILVA PEREIRA
M. PERILLAT-BOTONNET pouvoir donné à Mme LEYDIER
M. KADRI pouvoir donné à M. GIRARD (*jusqu'à son arrivée à 20h10*)
M. BUCOURT pouvoir donné à M. LAFON

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. MONIN ; M. BOKRETA ;

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. DUCCELLIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

- Liste des décisions dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire

DONT ACTE

DELIBERATIONS

- **Délibération n° 51/2017** : Réservation de places d'accueil Petite Enfance en crèche privée pour 10 berceaux. Autorisation de lancement de procédure adaptée et de signature du marché. (rapport n°: 17-07-305)

Rapporteur : Mme OUCHARD

Avis FAVORABLE de la 3^{ème} commission à l'unanimité

Article 1 : Autorise le lancement de la procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 28 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, pour la réservation de places d'accueil petite enfance en crèche privée ou hospitalière pour 10 berceaux.

Article 2 : Dit que le montant du marché est estimé annuellement à 115 000 € HT à 121 000 € T.T.C et le montant de la recette versée par la Caisse d'allocations familiales est estimé à 35 000 € T.T.C.

Article 3 : Dit que la durée du marché est de cinq (5) ans à compter du début octobre 2017.

Article 4 : Dit que les dépenses et les recettes seront imputées au budget communal aux chapitres 011 et 74 dès l'approbation par le budget primitif 2017, elles seront inscrites au prorata pour la première année.

Article 5 : Autorise M. le Maire ou son Adjoint délégué à signer le marché de réservation de places d'accueil, ainsi que toutes les pièces y afférentes.

37 voix pour

- **Délibération n° 52/2017** : Avenant n°2 au marché de fourniture, implantation et exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires. Prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2017 (rapport n° 17-07-103)

Rapporteur : M. MILLE

Avis FAVORABLE de la 1^{ère} commission à l'unanimité

Interventions de M. VIDAL ; M. HAREL

Article 1 : Approuve l'avenant n°2 au marché initial attribué à la société JC DECAUX France pour les prestations citées en objet.

Article 2 : Dit que la durée du marché est prolongée jusqu'au 31 décembre 2017 inclus.

Article 3 : Dit que le montant du marché reste identique.

Article 4 : Dit que toutes les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

Article 5 : Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 prévu à cet effet.

Article 6 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché ayant pour objet la prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2017 inclus.

29 voix pour

- **Délibération n° 53/2017** : Autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert du marché de fourniture, implantation et exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires (rapport n° 17-07-105)

Rapporteur : M. CARVALHO

Avis FAVORABLE de la 1^{ère} commission à l'unanimité

Interventions de Mme DA SILVA ; Mme LEYDIER

Article 1 : Autorise le lancement de la consultation selon la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert, conformément aux dispositions des articles 12-I, 25 1^{er}alinéa, 66 à 68 du décret relatif aux marchés publics.

Article 2 : Dit que la durée du marché est de 12 ans.

Article 3 : Dit que les recettes correspondantes seront affectées au chapitre 70 et les dépenses au chapitre 011.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires au marché ainsi que tous les actes afférents.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

36 voix pour

- **Délibération n° 54/2017** : Vente ou don de livres du réseau de lecture publique (rapport n° 17-07-303)

Rapporteur : Mme DUBOILLE

Avis FAVORABLE de la 3^{ème} commission à l'unanimité

Interventions de Mme CASEL ; M. NUNES ; M. LAFON ; M. CAPORUSSO ; M. LIPIETZ ; M. LAFON ; M. VIDAL ; M. CAPORUSSO

Article 1 : décide d'autoriser l'aliénation de ces biens culturels et l'estampillage de ces documents « exclu des collections de la BM de Villejuif » en rayant le code-barres qui y est apposé, aussi bien pour la vente que pour le don,

Article 2 : décide de charger le responsable du réseau de lecture publique de mettre en œuvre la politique de régulation des collections, de signer les procès-verbaux d'aliénation et/ou d'élimination des ouvrages auxquels seront annexés un état des documents comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire,

Article 3 : décide d'adopter le principe d'une vente publique à prix symboliques aux particuliers et de fixer les prix suivants : 1€ pour les livres standards, 2€ pour les BD, romans graphiques, mangas, 4€ pour les livres de belle facture (ex : livres d'arts).

Article 4 : décide de proposer à titre gracieux des ouvrages à des associations à vocation culturelle, sociale ou de santé,

Article 5 : autorise l'élimination des documents en mauvais état, obsolètes ou ne pouvant être vendus ou donnés en les confiant à une filière de recyclage.

Article 6 : Dit que la recette concernant ces ventes sera inscrite au chapitre 77.

41 voix pour

- **Délibération n° 55/2017** : Attribution d'une aide à la création et à la diffusion ainsi qu'à l'éducation artistique du Théâtre Romain Rolland (rapport n° 17-07-302)

Rapporteur : Mme THOMAS

Avis FAVORABLE de la 3^{ème} commission à l'unanimité

Interventions de Mme OUCHARD

Article 1 : Décide de verser une aide d'accompagnement à la création de 30 000 € au Théâtre Romain Rolland, ainsi qu'une subvention de 17 640 € pour les ateliers théâtre en direction de 5 écoles dont 3 du Réseau de Réussite Scolaire, au titre de l'année 2017.

Article 2 : Approuve la convention ci-annexée portant sur l'aide à la création-diffusion et éducation artistique et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Article 3 : Dit que les crédits seront imputés au chapitre 65 du budget de l'année en cours

41 voix pour

- **Délibération n° 56/2017** : Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de l'Hay-les-roses et Villejuif (Rapport n° 17-07-215)

Rapporteur : M. DUCCELLIER

Avis FAVORABLE de la 2^{ème} commission

Avis favorable : 4

Abstentions : 4

Suspension de séance pour la présentation du projet

Interventions de M. GIRARD ; Mme GANDAIS ; Mme DA SILVA PEREIRA ; M. LAFON ; Mme TAILLE-POLIAN ; Mme LEYDIER ; M. VIDAL ; M. FERREIRA NUNES ; M. LIPIETZ ; M. BADEL ; Mme KADRI ; M. HAREL ; Mme OUCHARD ; M. CARVALHO ; M. LE BOHELLEC

Article 1 : Approuve le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de l'Hay-les-Roses et Villejuif et ses annexes,

Article 2 : Autorise le Maire à signer ledit protocole et ses annexes,

Article 3 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- Monsieur le Président de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine,
- Monsieur le Président de l'Établissement Public Territorial du Val-de-Bièvre.
- Monsieur le Président de l'OPH Villejuif.

20 voix pour

Le quorum n'étant plus réuni, la séance est levée à 21h57.

 **Franck LE BOHELLEC**
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun – sis 43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN CEDEX, dans un délai de deux de mois à compter de l'affichage du présent compte-rendu sommaire.